

## COMMUNE DE GRUSSENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

*Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes DECK Nathalie, GRUNENBERGER Laetitia, SIMLER Agnès (a reçu procuration de JEHL Nathalie) et WEIXLER Colette (a reçu procuration de OBERT Jean-Paul)  
MM CHASTE Bruno, HABERKORN Christophe, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent, SIMLER Etienne, SUTTER Thomas

Membre absent excusé et non représenté : Mr GROLLEMUND René

Membres absents non excusés : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme JEHL Nathalie (a donné procuration à SIMLER Agnès) et Mr OBERT Jean-Paul (a donné procuration à WEIXLER Colette)

Secrétaire de séance : Mme GRUNENBERGER Laetitia

#### Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Projet Local de l'habitat
6. Circulation rue des houblons
7. Travaux rue de la Blind : contrat de maîtrise d'œuvre
8. Motion enseignement religieux à l'école
9. Divers

#### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame GRUNENBERGER Laetitia est désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Mme Grunenberger Laetitia sollicite des précisions par rapport à la signalétique. Au niveau du panneau indiquant le Foyer, il sera mentionné "salle des fêtes - foyer de l'Unité".

Mr Sutter Thomas indique qu'il y a lieu de revoir également l'emplacement de certains panneaux qui se trouvent sur du domaine privé.

En outre, les artisans et commerces du village seront avertis de la possibilité de bénéficier de la même signalétique moyennant financement.

Après ces éclaircissements, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

### **3. COMPTE-RENDU DE REUNION**

Mr le Maire donne les informations suivantes :

- mi-juin : rencontre avec une entreprise effectuant le contrôle des aires de jeux
- 23 juin : contrôle de sécurité incendie du commerce KMS Alimentations
- 23 juin : réunion du syndicat Pôle Ried Brun
- 24 juin : réunion Sage Ill Rhin Nappe
- 24 juin : réunion avec les jeunes saisonniers recrutés durant la période estivale (Grollemund Lisa, Louis Buffard et Boulanger Ryan)
- 27 juin : rencontre avec Mr & Mme Schwartz Eric concernant les travaux d'aménagement rue de la Blind
- 28 juin : réunion des comités de pilotages des périscolaires de la Com. Com du Ried de Marckolsheim
- 28 juin : réunion avec les chefs de corps et les maires des communes rattachées au Centre de Secours de Muntzenheim
- 29 juin : réunion de travail du conseil municipal dans le cadre de la révision du PLU
- 30 juin : assemblée générale des Amis du Ried

Mme Weixler Colette présente le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 23 juin 2016.

Mr Simler Etienne a participé à la visite sur site des chantiers de travaux financés de la Com. Com. du Ried de Marckolsheim.

### **4. URBANISME**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Un avis favorable est émis au permis de construire déposé par Mr & Mme BIRGKAN Arnaud pour la construction d'une maison individuelle (lotissement Clos du moulin).

#### **DECLARATIONS PREALABLES**

Une suite favorable est réservée aux déclarations préalables ci-après :

- Mme Fleith Marie-Rose pour la rénovation d'un muret existant
- Mr Schwartz Denis pour la construction d'un abri de jardin
- Mr Masson Laurent pour la fermeture de la partie inférieure de la terrasse existante

#### **CERTIFICATS D'URBANISME**

Aucune observation n'est émise aux certificats d'urbanisme déposés par :

- Me Hubert Preisemann pour le terrain sis section 6 parcelle 168/70 d'une superficie de 9 ares 23

- SCP TRESH-THUET-TRESCH pour la parcelle sise section 1 parcelle 205/79 d'une contenance de 5 ares 42.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans les transactions suivantes :

- vente de la propriété sise section 6 parcelles 168/70 et 1/64 d'une superficie respective de 6 a 69 et 2 a 54
- vente de la propriété sise section 6 parcelle provisoirement cadastrée b/64 d'une surface de 1 a 58
- vente du terrain sis section 1 parcelle 205/79 d'une contenance de 5 a 42.

### **5. PROJET LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

Mr le Maire présente le Projet Local de l'Habitat 2014-2020 de la Com. Com du Ried de Marckolsheim. Ce projet est une démarche volontaire de la Com. Com du Ried de Marckolsheim.

Le conseil de communauté de la Com. Com. du Ried de Marckolsheim a approuvé, à l'unanimité, le PLH le 15 juin dernier.

Après discussion et vote, le conseil municipal, par onze voix pour et deux contre,

- approuve la Projet Local de l'Habitat présenté
- charge Mr le Maire d'informer le Président de la Com. Com. du Ried de Marckolsheim de cette décision.

### **6. CIRCULATION RUE DES HOUBLONS**

Mr le Maire rappelle l'historique des discussions sur la circulation dans la rue des houblons.

Les élus ont rencontré Mr & Mme Thomas qui ont exprimé leur point de vue par rapport à la réglementation en vigueur.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adresser un courrier à tous les riverains de la rue des houblons avant de prendre une décision.

### **7. TRAVAUX RUE DE LA BLIND**

L'appel public à la concurrence a été publié dans les journaux locaux et sur le site de l'association des Maires du Haut-Rhin. Le délai de réponse est le 7 juillet 2016. L'ouverture des plis se déroulera le 11 juillet 2016.

#### **Contrat de maîtrise d'œuvre :**

Le contrat de marché de maîtrise d'œuvre adressé par la Sàrl CAD présente un taux de rémunération de 5 % pour une estimation prévisionnelle des travaux fixée à 107 000 € H.T., soit un forfait de rémunération provisoire de 5 350 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

- Relevé topographique :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Blind, il y a lieu de réaliser un relevé topographique. Mr le Maire présente les offres réceptionnées.

Après discussion et vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir l'offre présentée par le cabinet de géomètres ADOR et MULLER pour un montant de 500 € H.T.,
- autorise Mr le Maire à passer commande et à signer tous les documents afférents à cette mission.

- Cession de terrain :

Pour sécuriser le croisement rue de la Blind/rue des abeilles, il serait souhaitable que l'angle de la propriété des époux Schwartz Eric soit coupé. Les élus ont rencontré ces derniers. Mr & Mme Schwartz Eric ont donné leur accord quand à une cession gratuite de terrain pour l'élargissement de la rue. Un procès-verbal d'arpentage et un acte administratif seront établis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire et Mr Simler Etienne, adjoint au maire à signer l'acte administratif relatif à cette cession ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

## 8. MOTION ENSEIGNEMENT RELIGIEUX A L'ECOLE

L'enseignement religieux dans les établissements publics en Alsace Moselle a un caractère obligatoire dans le cycle primaire et secondaire (collèges et lycées), selon plusieurs lois françaises et allemandes dont la loi Falloux du 15 mars 1850. Ce caractère obligatoire a été réaffirmé plusieurs fois, notamment par le Conseil d'Etat en 2001.

Cependant, si le caractère obligatoire s'impose aux établissements scolaires, il ne s'impose pas aux élèves, lesquels peuvent en être dispensés à l'initiative des parents.

L'Observatoire de la laïcité, rattaché au Premier Ministre, s'est penché sur l'ensemble du régime local des cultes dans les trois départements d'Alsace Moselle et a formulé en mai 2015 des préconisations concernant notamment les cours d'enseignement religieux.

Ainsi, l'Observatoire suggère que les élèves ne souhaitant pas suivre les cours de religion en Alsace Moselle ne soient plus tenus de demander une dispense comme c'est le cas actuellement, mais que ces élèves fassent plutôt une démarche volontaire d'inscription. L'heure d'enseignement religieux serait ainsi considérée comme une simple option, placée en supplément du temps de l'enseignement.

Suite à ces préconisations, la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat Vallaud-Belkacem, a consulté les élus alsaciens et mosellans en vue d'une évolution des conditions de l'enseignement religieux à l'école.

En réponse à cette consultation, le conseil municipal de Grussenheim, à l'unanimité :

EXPRIME son total désaccord

DEMANDE le statu quo quant au maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire.

En effet, la proposition du Gouvernement constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable.

Par ailleurs, dans la période actuelle, alors qu'il faut lutter contre le renfermement communautaire et religieux, l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures.

## 9. DIVERS

- **Remplacement d'un poteau d'incendie** : Le poteau d'incendie sis 12 rue des abeilles doit être remplacé. La participation de la commune est de 1 550 € H.T.
- **Décision modificative** : Suite à un changement de l'imputation comptable par le trésorier, il y a lieu de procéder à la décision modification suivante :
  - \* article 020 "Dépenses imprévues" - 4000,00 €
  - \* article 20422 "Subvention d'équipement : bâtiments et installations" + 4000,00 €Le conseil municipal, approuve cette décision modificative.
- **Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité** : Mr le Maire présente le rapport d'activité annuel 2015 du Syndicat Départemental d'Electricité. Il est consultable en mairie.
- **Rencontre de voitures américaines** : Une rencontre de voitures américaines, Old Timer & Motos se déroulera le dimanche 31 juillet 2016 à partir de 10 heures au Foyer de l'unité. La rue de la Paix sera barrée durant cette manifestation.
- **Demande de subvention** : Le conseil municipal décide de ne pas réserver une suite favorable à la demande de subvention transmise par DS SMITH (activités sociales)
- **Diagnostic des rues** : La Com. Com. du Ried de Marckolsheim effectuera un diagnostic des rues du village semaine 27.
- **Vestiaires du Football Club** : Mr le Maire propose de créer une commission pour ce projet. La commune est en attente d'un devis du Football Club.
- **Dotation de poubelles** : Le SMICTOM impose la dotation d'une poubelle à chaque foyer.
- **Communication** : Mr Sutter Thomas indique qu'il faudrait éviter les abréviations (ou préciser l'intitulé) dans les comptes-rendus du conseil municipal car certaines personnes n'en connaissent pas la signification. Un accusé de réception ou une réponse est attendu à tout courriel ou courrier.
- **Semaine d'ouverture du Foyer** : Mr Sutter Thomas remercie Mme Simler Agnès pour son investissement lors de la semaine d'ouverture du Foyer. Une réunion bilan de cette semaine aura lieu le mardi 12 juillet 2016.
- **Balayage des rues** : Mr Simler Etienne signale que la balayeuse ne passe pas par le chemin du Mauchen. Contact sera pris avec la société de balayage.
- **Plantations** : Les plantations sur la propriété de Mr Gunduz ne semblent pas respecter la législation en vigueur. Contact sera pris avec la Brigade Verte pour ce point.
- **Prochaines réunions** : Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées comme suit : 26 juillet 2016 à 17 heures 30, 6 septembre 2016 à 20 heures, 11 octobre 2016 à 20 heures, 8 novembre 2016 à 20 heures et 13 décembre 2016 à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Maire, Martin KLIPFEL